



Les règles de vie à l'école Marie-Victorin

Cette liste n'est pas restrictive. Tout autre comportement jugé inacceptable par un intervenant de l'école pourrait faire l'objet d'une annotation.

Règle #1 - Je respecte les autres

- 1.1 Je règle mes conflits pacifiquement;
- 1.2 Je n'utilise aucune forme de violence; **
- 1.3 Je suis poli et respectueux;
- 1.4 J'évite toute forme d'intimidation. **

** Le protocole du plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'appliquera

Règle #2 - Je me comporte comme il se doit

- 2.1 J'arrête de jouer au son de la cloche et j'attends calmement et en silence le moment d'entrer;
- 2.2 Je me déplace en silence et en marchant à l'intérieur de l'école. Je demeure dans les limites de la cour d'école. Je m'éloigne du stationnement des bicyclettes et du débarcadère;
- 2.3 Je ne circule pas sur la cour d'école à bicyclette, sur planche à roulettes, en patins à roues alignées ou en trottinette;
- 2.4 Je n'entre jamais dans l'école sans permission;
- 2.5 Je respecte les règles de sécurité des différentes aires de jeux;
- 2.6 Je respecte la politique alimentaire en apportant de saines collations;
- 2.7 Je n'apporte à l'école que le matériel autorisé lors de privilèges particuliers seulement;
- 2.8 Je vouvoie les adultes de l'école.

Règle #3 – Je respecte mon environnement

- 3.1 Je prends soin du matériel mis à ma disposition (effets personnels, pupitre, chaise, table, manuels, babillards, instruments de musique, jeux, etc.)
- 3.2 Je jette mes déchets dans les poubelles appropriées;
- 3.3 Je prends soin de la nature qui m'entoure;
- 3.4 Je respecte les heures d'arrivée établies par l'école.



Les règles de vie à l'école Marie-Victorin (suite...)

Règle #4 – Je surveille ma tenue vestimentaire

- 4.1 Je porte une tenue propre, convenable et appropriée à la saison;
- 4.2 J'enlève ma casquette, mon chapeau ou mon foulard lorsque j'entre à l'école;
- 4.3 Je ne porte aucun vêtement indécent ou prônant la violence, le sexisme, le racisme, l'intolérance et incitant au non-respect de soi et des autres.

Règle #5 - Je me préoccupe de ma réussite

- 5.1 Je m'applique dans mon travail et je l'exécute dans les délais prévus;
- 5.2 Je respecte toutes les consignes et les règles définies dans mon groupe.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN ET JE M'ENGAGE À FAIRE DE MON MIEUX POUR LES RESPECTER .

Je signe;

Mes parents signent;
